



VALLOUISE-PELVOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

Le 9 juillet 2026, le Conseil municipal s'est réuni Mairie
- Salle Marcel Regout sous la présidence de Gaelle
MOREAU, suivant convocation transmise le vendredi 3
juillet 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ALPHAND Thierry, ALTOBELLI Jacques, BARONNAT Bernard, BECKER Eric, CHERFILS Jacqueline, CLERET DE LANGAVANT Maixent, COQUILLAT Catherine, FISCHER Maryline, KIRKYACHARIAN Luc, LIMARE Camille, MOREAU Gaelle, MOUTIER Gerard, PIRON Silène, TURPIN-HUTTER Anne, VIESSANT Celine

Excusé ayant donné procuration : ADISSON Frank à MOREAU Gaelle, BALCET Fanny à FISCHER Maryline, BROUMAULT Olivier à MOUTIER Gerard, QUANTIN Lauriane à BECKER Eric

Secrétaire de séance : FISCHER Maryline

2026-054 - AVIS MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU PAYS DES ECRINS

Lors de la séance du conseil communautaire du 28 mai 2026, il a été décidé de modifier les statuts de la communauté de commune du Pays des Ecrins pour clarifier les compétences relevant de la communauté et des communes.

La modification consiste à supprimer la mention : animation destinées en priorité aux populations touristiques, organisées en collaboration avec des associations locales lorsque celles-ci existent.

Vu l'article L.5211-20 du code général des collectivités territoriales qui stipule que les conseils municipaux disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer.

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

De refuser la modification des statuts de la communauté de commune du Pays de Ecrins

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 9 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le



ID : 005-200064657-20260709-2026_054-DE

La présidence de séance,
Gaelle MOREAU

Le secrétariat de séance,
Maryline FISCHER